Organisme de formation : ARCHE TALENTS

SIRET : 39179046600083

Référence et Intitulé : ATCVC1-1 - Réglementation, bonnes pratiques et aides financières à l'installation de bornes de recharge en copropriété

Durée : 02h00

Type : Classe virtuelle

Public :

Gestionnaires copropriété et Directeurs

Objectifs pédagogiques :

1. Connaitre les bonnes pratiques pour l'installation de bornes de recharge en copropriété
2. Être informé sur la règlementation en vigueur
3. Comprendre les enjeux de la recharge en copropriété et les bénéfices qui en découlent

La formation vous conduira sur le terrain à renseigner les copropriétaires et les locataires sur les aides disponibles à l'installation de bornes de recharge

Pré-requis :

Aucun

Programme :

Les bonnes pratiques et les aides à l'installation de bornes de recharge
1. Partager les bonnes pratiques en répondant aux enjeux spécifiques de la recharge en copropriété et présenter les aides financières associées

Les enjeux de la recharge en copropriété
2. Présenter les enjeux et différentes solutions de la recharge en copropriété, notamment à travers la sensibilisation aux acteurs intervenants, aux modèles économiques possibles et aux moyens existants pour optimiser les consommations énergétiques

La règlementation et les droits en vigueur et à venir
3. Informer sur la règlementation en vigueur en matière de mobilité électrique en copropriété afin d'aider les gestionnaires à accompagner les demandes actuelles et futures des copropriétaires

Les bénéfices pour les copropriétaires
4. Informer sur les avantages de la mobilité électrique en copropriété en présentant différents retours

d'expérience réussis et les résultats d'études d'experts de référence

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Pédagogie interactive à distance. Elle alternera entre apports du formateur, mises en situations et réponses aux questions.

Les stagiaires ont accès à la classe virtuelle sur la plateforme formation d'Arche Talents via le "Compte Apprenant" au minimum 10 minutes avant le début.

L'équipe formation d'Arche Talents reste disponible pour tout renseignement complémentaire, par mail à formation@arche-talents.com, par téléphone au 02 47 70 14 84, ou via le formulaire de contact de la plateforme formation.

Moyens d'évaluation :

A l'issue de la formation, un questionnaire de validation de l'acquisition des connaissances (avec un taux de 80% de bonnes réponses minimum à obtenir) ainsi qu'une évaluation de la formation sont à réaliser par chaque participant (via l'espace utilisateur de chaque apprenant).

Matériel nécessaire :

Ordinateur avec une connexion Internet.

Accessibilité PSH :

Nos formations en classe virtuelle sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Afin de garantir les meilleures conditions de suivi, merci de nous informer à l'avance de vos besoins spécifiques. Mélody GENET, référente handicap, est disponible à tout moment pour vous accompagner dans la mise en place des adaptations nécessaires au 02 47 70 16 12 ou via l'adresse mail formation@arche-talents.com.